

Etat des lieux et situation actuelle de la basse vallée de la Saône

**Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage
18 juin 2015, Sous-préfecture de Dieppe**

Personnes présentes

Sous-préfète de Dieppe	LAQUIEZE Martine
Sous-préfecture de Dieppe – Secrétaire générale	LANDAIS Nicole
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) - Directeur territorial Seine aval	FILALI Rémy
Conseil Régional Haute-Normandie	FOSSEY Fabrice
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Haute-Normandie	DUFLOT Alain LHOMME Didier
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime	GRUET Arnaud RENAUDIER Guy
Conseil Départemental de Seine-Maritime	LE LOUARGANT Loïc
Chambre d'agriculture Seine-Maritime	SORTAMBOSC Sébastien LEVASSEUR Sébastien
Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie	TOPIN Laurent
Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Saône	GEST Dominique
Commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer - Maire	FERCHAL Claude
Commune de Longueil - Maire	LEDRAIT Didier
Commune de Quiberville - Maire	BLOC Jean-François
Association Estuaire Saône Plus	LHEUREUX Eric
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Dieppe	LEBOUCHER Jean-Marcel DUFILS Denis
Conservatoire du littoral - Délégué délégation Normandie	LACOSTE Jean-Philippe
Conservatoire du littoral (Cdl) - Chargée du projet territorial	BEAUNE Stéphanie
Conservatoire du littoral (Cdl) - Délégué adjoint Normandie	LEYMARIE Régis
Asconit Consultants	BLANCHER Philippe TRAPU Marion

Personne excusée

Président du Conseil Régional de Haute-Normandie	MAYER-ROSSIGNOL Nicolas
--	-------------------------

Objet de la séance

1. Présentation de "l'analyse de l'existant" basée sur l'expertise de l'ensemble des études produites dans le cadre de l'ancien projet dit de réestuarisation
2. Présentation du scénario "au fil de l'eau" exposant les caractéristiques de la basse vallée telle qu'elle est aujourd'hui, ainsi que les conséquences du maintien de cette situation
3. La gouvernance et la stratégie liée au projet avec l'ensemble des partenaires présents
4. Le calendrier du projet, temps forts pour la construction des scénarios d'évolution de la basse vallée

1. Compte-rendu de la réunion

Introduction par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conservatoire du littoral, et présentation de l'étude

R. LEYMARIE (Conservatoire du littoral) présente :

- les objectifs du Conservatoire du littoral (stratégie d'intervention, changement climatique) ;
- le plan de gestion suprasite (Saône, Ailly, Scie) ;
- l'articulation entre toutes les démarches en cours ou à venir (Plan de Prévention des Risques Inondation, Schéma de Cohérence Territorial, phare d'Ailly, etc.) ;
- Rappel des objectifs du projet territorial et de la démarche.

P. BLANCHER (Asconit Consultants), présente l'avancée de l'étude :

- l'analyse de l'existant (synthèse de l'ensemble des études issues de l'ancien projet dit de « réestuarisation »)
- le scénario au fil de l'eau (présentation de la situation actuelle de la basse vallée) ;
- des réflexions sur la gouvernance locale ;
- les prochaines perspectives de travail.

L'ensemble des éléments présentés en séance se trouve sur le diaporama joint au présent compte-rendu.

Echanges sur les présentations

J-F. BLOC (Quiberville) souligne que lorsqu'on on parle d'emplois directs il faut également aborder les emplois indirects : le camping de Quiberville comprend 4 emplois indirects.

Par ailleurs, il considère la route littorale comme un atout pour le territoire: si la route est supprimée, il y aura beaucoup moins de passages (touristes, étrangers, et même des locaux).

Il juge la présentation un peu pessimiste et s'interroge sur l'avenir qu'elle dessine pour sa commune. Quiberville, sans son camping, n'est plus Quiberville. Une telle situation fragiliserait les finances de la commune. Aussi est-il important de rebondir pour proposer un futur territoire dynamique. Ne pas effrayer les gens, mais se projeter à quelques années, avec des partenaires.

Les partenaires du projet sont les mêmes depuis le début, mais qui va prendre ce dossier ? Les communes ne pourront pas le prendre seules.

La loi Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est en gestation et remet en question la distribution des compétences. Qui va assurer la gouvernance d'un pareil projet ? Une réponse doit être apportée sous peine d'effrayer les acteurs locaux. Les principales interrogations sont les suivantes : quel portage opérationnel et financier pour ce projet ? Si les acteurs se positionnent comme des porteurs d'un projet dynamique qui valorise le territoire, le projet pourra avancer.

D. LEDRAIT (Longueil) a un message clair à faire passer : Longueil n'est pas favorable à l'intrusion de la mer dans son territoire. La commune souhaite lutter contre les inondations, protéger les biens et les hommes, l'environnement... les scénarios qui semblent se dégager dans cette présentation font peur aux élus.

M. LAQUIEZE (Sous-Préfecture de Dieppe) répond que ce scénario n'est pas à charge mais répond à ce que les élus appellent de leurs vœux. L'écologie et le développement durable constituent un principe de réalisme, pas d'option politique. Il y a des lois physiques : la mer monte. On ne peut pas l'en empêcher. Avec certaines précautions on peut éviter que cela s'aggrave. Les porter-à-connaissance (PAC) ne sont pas là pour faire peur aux gens, mais pour prévenir. C'est le droit de chacun de faire partie des climato-sceptiques, mais aujourd'hui les experts sont tous d'accord.

A. GRUET (DDTM76) ajoute que la Manche a augmenté de 20 cm en un siècle. Dans les années à venir, l'augmentation du niveau des mers va avoir lieu, les phénomènes tempétueux vont être plus nombreux et le territoire sera plus exposé aux risques.

D. LEDRAIT précise que les experts peuvent se tromper. D'autre part, il rappelle que les élus représentent leur territoire. La population est inquiète, et elle veut des solutions pragmatiques. La commune de Longueil est concernée par des ruissellements très importants en provenance des coteaux. Que fait-on aujourd'hui pour cela ?

M. LAQUIEZE ajoute que les acteurs aujourd'hui réunis ont une responsabilité particulière, pour prendre en charge l'intérêt public. Il s'agit de mettre à disposition des territoires dans lesquels les citoyens peuvent vivre, travailler en toute sécurité. Ils vont évoluer très fortement, et si rien n'est fait nous serons confrontés à un scénario effrayant : qui ne sera alors plus un scénario mais un constat. Des ouvrages peuvent être construits, mais comme le risque augmente, la mer devient de plus en plus forte, et les ouvrages craqueront. Il ne suffit pas de les construire, il faut les entretenir. Le coût en sera très important. Il ne va cesser d'augmenter.

Une solidarité amont – aval doit être intégrée. Même s'il existe un problème de ruissellement, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'intéresser aux inondations, ou à d'autres problématiques pour lesquelles le territoire est concerné. Il faut avoir une vision beaucoup plus large que celle de la commune. L'inondation de Longueil ne se joue pas qu'à Longueil, idem pour Quiberville. On ne peut pas raisonner uniquement à l'échelle d'une commune.

La mise à disposition de nos concitoyens de territoires stables passera par les acteurs du monde économique, les agriculteurs, les élus, qui ont un rôle éminent à jouer (ne pas trop imperméabiliser...).

C. FERCHAL (Sainte-Marguerite-sur-Mer) ajoute que lorsque le Conservatoire du littoral a repris l'étude et exposé le projet, il a indiqué que trois communes étaient concernées, et que si aucun consensus n'était trouvé le Conservatoire du littoral n'irait pas au bout du projet. Les 3 communes ont trois enjeux différents, mais aussi trois personnalités.

D. LEDRAIT indique avoir été élu pour protéger ses habitants. Dans les études précédentes, il y avait un scénario où l'eau ne pénétrait pas sur la commune de Longueil.

Il faut positiver sur le futur et aller de l'avant pour trouver une solution qui puisse satisfaire l'ensemble des trois communes. Mais C. FERCHAL s'interroge sur le financement du projet, les communes ne disposant pas des moyens nécessaires.

F. FOSSEY (Conseil Régional Haute-Normandie) excuse l'absence du président de la Région Haute-Normandie qui avait prévu de venir. Il exprime un constat de satisfaction de la part de la Région par rapport à cette nouvelle approche, au transfert de compétence, et à l'intégration de thématiques autres que l'hydraulique. Cette approche a permis de réunir les acteurs, ce qui est source de forte satisfaction.

Concernant l'adaptation au changement climatique, il rappelle le soutien de la Région sur cette problématique.

Il indique cependant qu'elle n'a pas vocation ni compétence pour prendre la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Elle pourra accompagner les acteurs, notamment concernant le dossier avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Il rappelle le fort intérêt de la Région même si aujourd'hui il est difficile de préciser de quelle manière.

J-F. BLOC ajoute que bientôt les deux régions Normandes vont fusionner pour former la Normandie. Il s'interroge sur ce que sera la politique de la grande Normandie sur ce sujet.

F. FOSSEY répond que les enjeux littoraux en basse Normandie sont importants, et que la région basse Normandie est très impliquée dans ce type d'actions.

C. FERCHAL rappelle que les différents élus ont le même objectif, mais pas forcément les mêmes réponses. Or, personne n'ira aider des communes qui ne sont pas d'accord entre elles. Il s'agit d'assurer une unité de consensus, une unité de destin, et une unité d'objectif. Le scénario « on ne fait rien » n'est pas bon, il ne permet de garantir un objectif qu'à court terme. Et surtout il est beaucoup trop coûteux, pour un résultat incertain.

Pour D. LEDRAIT il convient de trouver un compromis.

M. LAQUIEZE souligne qu'il s'agit de définir un projet commun plutôt qu'un compromis.

J-P. LACOSTE rappelle que d'autres collectivités se posent les mêmes questions, et ont souvent le sentiment d'être abandonnées et de devoir se débrouiller, avec pour seul appui les textes réglementaires suite à Xynthia. Les acteurs du territoire ont l'avantage d'avoir participé à beaucoup de réunions, d'études. Pour les financeurs aussi il est très difficile de donner un accord pour financer un projet non défini et sur lequel il n'existe pas de consensus. Il convient maintenant et collectivement de définir les caractéristiques de ce projet. La position du Conservatoire du littoral n'est pas liée à un choix ou à un autre. Cette basse vallée présente déjà beaucoup d'intérêts environnementaux (biodiversité, paysage). L'intérêt pour ce territoire sera maintenu, peu importe le sens dans lequel ira le projet.

M. LAQUIEZE ajoute que l'Etat accompagnera ce projet, comme la Région, mais dans un objectif du bon emploi des crédits. Il n'accompagnera pas un projet trop coûteux si les résultats ne sont pas satisfaisants. L'analyse coût avantage permettra de se positionner. L'Etat financera ou aidera à financer, mais uniquement pour un résultat jugé durable de l'argent public investi.

« Ne nous contentons pas d'avoir une réponse possible de défense, construisons un projet ».

Un Plan de Prévision du Risque d'Inondation (PPRI) est en cours d'élaboration, le porter-à-connaissance (PAC) a déjà été présenté. Il va cartographier le risque.

A partir du moment où le risque est connu, celui qui accorde une autorisation de construire engage sa responsabilité pénale, même si c'est autorisé. Le calendrier du PPRI est le suivant : les premières cartes seront présentées au cours du dernier trimestre 2015 ; on sait déjà qu'il va y avoir des ouvrages et des équipements menacés.

J-F. BLOC rappelle que la commune de Quiberville compte 320 ha, présentant une faible marge de manœuvre en matière d'urbanisation. Il ne signera pas un projet qui amènerait la commune à « prendre tous les coups » (dénaturation de la commune avec un projet de camping sous l'église, etc.). Si le projet n'est pas dynamique et cohérent, rien ne se fera. « Il faut prendre le train en marche ». Il s'agit de définir un projet tonique qui attire les touristes.

Les acteurs se trouvent aujourd'hui à un tournant de la vie de leurs communes. J-F. BLOC s'interroge sur ce que seront à 5 ou 10 ans les communes de Quiberville et Sainte-Marguerite et leurs intercommunalités.

S. SORTAMBOSC (Chambre d'agriculture Seine-Maritime) souligne que ce qui est satisfaisant dans la présentation réalisée, est que l'objectif est de protéger les hommes : il ne s'agit plus d'un projet hydraulique. Selon lui un bon projet de territoire doit intégrer 3 dimensions : le social (humain, protection des hommes, emploi) l'économie, avec l'agriculture notamment, et le volet environnemental. Lors d'une précédente réunion (avec le Conservatoire du littoral à l'automne) la présentation reposait surtout sur ce dernier pilier, S. SORTAMBOSC est satisfait de voir l'évolution du projet depuis cette date.

Concernant le ruissellement, il rappelle que l'activité agricole a sa part de responsabilités, tout comme l'artificialisation (liée à l'urbanisation) des sols. La profession ne peut limiter le retournement des prairies si ces prairies entraînent des pertes économiques. En revanche, des actions sont mises en place avec le Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie, tels que des petits aménagements qui entraînent grand bien et sont peu onéreux.

R. LEYMARIE rappelle que quand le Conservatoire du littoral a repris la suite du projet, sa présence dans la basse vallée a constitué un pilier du projet : le Conservatoire n'est pas hors sol, mais intégré dans le territoire. L'économie, le tourisme, et l'aspect récréatif font partie intégrante du cahier des charges et de la démarche du projet.

Par ailleurs, le Conservatoire capitalise sur l'historicité du Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Haute-Normandie... en intégrant une approche qui peut être à court terme. En cas d'approche non partagée, le Conservatoire appliquera de manière classique son plan de gestion suprasite sur les parcelles pour lesquelles il est propriétaire. Cependant, il travaille pour un projet global et partagé, et R. LEYMARIE remercie les élus pour leur implication.

M. LAQUIEZE ajoute qu'on ne doit plus croire que l'eau a des frontières. La nature décide, c'est nous qui nous adapterons à elle. Ces vérités de bon sens ont été oubliées. Le XXIème siècle nous rappelle à l'humilité. L'eau, si elle ne va pas à un endroit, ira à un autre. Faisons en sorte que sur son chemin il n'y ait pas nos activités, nos biens. Comment s'accorder pour repérer où elle va aller, et comment créer nos richesses, assurer le développement du territoire, bien que le niveau d'eau monte.

Dans le cadre du projet LiCCo, les Britanniques ont présenté le fait que certains assureurs commencent à refuser de couvrir certaines zones présentant un risque trop important. Cette éventualité doit être intégrée dans les réflexions. L'important n'est pas que la protection des biens : si les assureurs ne veulent plus assurer, les habitants pourront se retourner sur les acteurs du territoire. Il s'agit, dans le cadre de ce projet, d'aller un peu plus loin pour organiser l'avenir, promouvoir le développement du territoire, tout en mettant ses activités à l'abri du risque, le tout au moindre coût d'entretien.

Chacun sera heureux de profiter des richesses qui seront créées sur le littoral, au sein du territoire. Les réflexions doivent se faire à l'échelle de la basse vallée, et ne pas donner la sensation que Longueil est d'un côté et les communes littorales de l'autre.

J-F. BLOC s'interroge sur l'opportunité de construire une intercommunalité « littorale » du Tréport au Havre, ce territoire étant soumis à une même préoccupation.

R. FIALI renchérit en évoquant une « solidarité littorale ».

Le Comité de pilotage est clos et les différents participants sont remerciés pour leur présence. R. LEYMARIE remercie R. FILALI pour sa participation et son suivi du projet, lequel précise qu'il ne sera pas présent pour les prochaines réunions, puisqu'il changera de poste prochainement.

La séance est levée.